

Loi n° 35-2022 du 16 août 2022

autorisant la ratification de l'accord de financement numéro « 9398-CG » pour le « projet d'accélération de la transformation numérique » entre la République du Congo et la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement

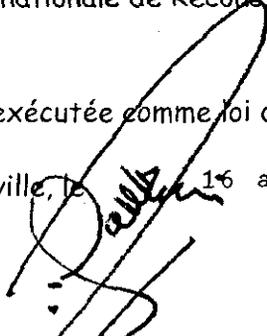
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement « 9398-CG », signé le 23 juin 2022 entre la République du Congo et la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 16 août 2022

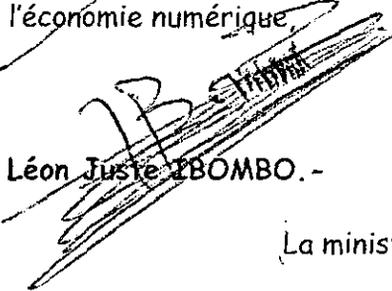

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

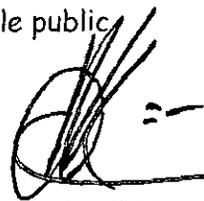
Le Premier ministre,
chef du Gouvernement


Anatole Collinet MAKOSSO.-

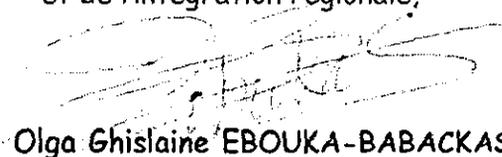
Le ministre des postes, des
télécommunications et de
l'économie numérique


Léon Juste EBOMBO.-

Le ministre des finances, du budget et
du portefeuille public


Rigobert Roger ANDELY.-

La ministre de l'économie, du plan, de la statistique
et de l'intégration régionale,


Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-